



## COMMISSION DES ARBITRES

### Procès-verbal n°03

(Mise en ligne le 05/01/2022)

<b>Réunion du :</b>	Mardi 07 Décembre 2021
<b>Responsable :</b>	M. Jacques CLAVET
<b>Présents :</b>	MM. Jean-Michel MESNARD, Éric GUERIN, Daniel CHAIX, Yves SANTIGLI et André SCHIANO DI COSCIA

#### MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Arbitres ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission d'Appel Réglementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de **SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification** de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Réglementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de **QUARANTE HUIT heures** ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

\*\*\*\*\*

## NOMINATIONS

Le Responsable et les membres de la Commission des Arbitres proposent au Comité Directeur les nominations de :

- M. ABBAD SAMY (O. ROVENAIN) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. AHDID OUSSAMA (ES VITROLLES) Jeune Arbitre District Stagiaire
- Mlle. ALVES COSTA MELANIE (AS DE COUDOUX) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. ASSELIN ROMAIN (AS ROGNAC) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. GUIGNAULT KYLIAN (FC SAINT VICTORET) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. HANCHI ADDEL-HAMID (JO SAINT GABRIEL) Arbitre District Stagiaire
- M. LBAKH RYANNE (FC MARTIGUES) Très Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. OUALI NASSIM (FC MIRAMAS) Arbitre District Stagiaire
- M. QUESSADA CLEMENT (MARIGNANE GIGNAC FC) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. TECHARDOUKIAN DYLAN (EUGA ARDZIV) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. TERRANDVA GINO (US MICHELIS) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. HENNION MATTEO (ES PENNOISE) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. AMIRECHE SAFIEDINE (ENSUES REDONNE) Arbitre District Stagiaire
- M. BAHY ACHRAF (US 1er CANTON) Arbitre District Stagiaire
- M. CELIK SEFA (AS MARTIGUES SUD) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. GRILLO LUCA (FC ETOILE HUVEAUNNE)
- M. VALLS RAPHAEL (AS TIMONE) Très Jeune Arbitre District Stagiaire

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES ARBITRES

- M. CARAMANOLIS Alexis nous communiquant ses nouvelles disponibilités. Noté. Nécessaire fait.
- M. MELIGNER Dylan nous communiquant ses nouvelles disponibilités. Noté. Nécessaire fait.
- M. BARA Amazigh nous communiquant ses nouvelles disponibilités. Noté. Nécessaire fait.
- M. GIACOMELLI Emmanuel nous communiquant ses nouvelles coordonnées. Noté. Nécessaire fait

\*\*\*\*\*

## DEMANDES ARBITRES

SC EYGUIERES (U15, Foot Loisirs) ; FC VERNEGUES (Foot Loisirs) ; FC ETOILE HUVEAUNNE (U14) ; AS LANCON PROVENCE (Loisirs) ; AUBAGNE FC (Loisirs) ; FC ETOILE HUVEAUNNE (U15) ; AILES SPORTIVES AIRBUS HELICOPTERES (Vétérans) ; AS LA CIOTAT (loisirs) ; US 1<sup>er</sup> CANTON (U16) ; SC SAINT CANNAT (U17).

\*\*\*\*\*

Le Responsable : M. Jacques CLAVET

